

ARRETE DU MAIRE
Portant acceptation du règlement d'un sinistre

Le Maire de Thue et Mue ;

Vu la délibération n° 2020/49 du conseil municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire,

Considérant le sinistre d'infiltration d'eau dans le local à louer, situé au 8 avenue de la Stèle, Bretteville l'Orgueilleuse 14740 Thue-et-Mue, intervenu le 24 janvier 2025.

Vu la proposition de l'assurance Groupama d'un remboursement de 2 961,10€ TTC,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'indemnisation de 2 961,10€ TTC proposée par Groupama pour le sinistre d'infiltration d'eau dans le local à louer, situé au 8 avenue de la Stèle, Bretteville l'Orgueilleuse 14740 Thue-et-Mue intervenu le 24 janvier 2025, est acceptée.

Fait à THUE ET MUE, le 10 février 2026

Le maire,
Michel LAFONT

